



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 46085

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur l'orientation des jeunes au collège et sur la sensibilisation aux métiers de l'artisanat. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière et les interactions mises en œuvre entre son ministère et celui de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Développer l'esprit d'entreprendre et d'innovation chez tous les Français et les jeunes en particulier est un enjeu pour la compétitivité et l'innovation de notre économie. C'est aussi un impératif de cohésion sociale car il est essentiel que chacun sache développer et valoriser ses talents. Selon les sondages réalisés depuis plusieurs années, les étudiants et les actifs de moins de 30 ans seraient en France près de 50 % à souhaiter devenir chef d'entreprise. Les moins de 30 ans ont représenté, en 2011, 24 % de la totalité des créateurs d'entreprise et 28 % des auto-entrepreneurs, ce qui marque une nette évolution par rapport aux années antérieures.

L'accompagnement des jeunes porteurs de projet de création d'entreprise, puis des jeunes ayant créé leur entreprise est donc un enjeu majeur : il est indispensable d'aider les jeunes à sauter le pas, d'accroître les chances de succès de leurs projets, et d'accélérer le développement des projets les plus porteurs. L'objectif de l'appel à projets « PEPITE » (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) lancé le 22 octobre 2013 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est d'offrir, sur la période 2014-2016, à tous les étudiants un parcours entrepreneurial et un accompagnement à la création d'entreprise adapté. Au niveau national, les financements mobilisés sont de 1,2 M€ par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 0,6 M€ par le ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique, auxquels s'ajoute 1 M€ apporté par la Caisse des dépôts et consignations, avec les objectifs suivants : - renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations supérieures pour favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ; - valoriser la démarche entrepreneuriale et donner un statut à l'« étudiant-entrepreneur » ; - assurer le lien entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire, condition indispensable à la réussite et à la mobilisation de tous les talents ; - encourager l'entrepreneuriat des femmes ; - renforcer l'accès à l'entrepreneuriat des jeunes peu ou pas qualifiés en favorisant les partenariats entre les PEPITE et les missions locales. S'agissant plus particulièrement de la sensibilisation aux métiers de l'artisanat, le fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), placé sous la tutelle du ministre en charge de l'artisanat, y participe depuis sa création en 1997. Sa ressource provient d'une majoration de 10 % de la taxe pour frais de chambres (art. 1601 A du CGI). Les actions et les campagnes conduites par le FNPCA visent notamment la revalorisation des métiers et la mise en exergue d'une offre réelle d'avenir professionnel, avec pour objectifs d'attirer de nouvelles compétences dans ces secteurs et d'inciter les jeunes à emprunter les filières de formation. Dans cette perspective, l'activité du FNPCA s'articule autour de deux principaux axes, la mise en œuvre d'opérations de promotions via les médias traditionnels (presse, télévision, radio) ou issus des nouvelles technologies (web, réseaux sociaux) et le développement de la communication événementielle, à travers sa participation à des salons professionnels ou à des manifestations sportives ou via des tournées nationales d'Artimobiles dans les établissements scolaires. Depuis 2006, année de leur création, les Artimobiles ont visité 516 collèges au niveau national, sensibilisant plus de 126 000 élèves de 3e et de 4e . Cette opération

nationale, relayée sur le terrain par les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles de l'artisanat, a pour vocation de sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat mais aussi de leur permettre de dialoguer directement avec des artisans et des spécialistes de la formation. Les Artimobiles stationnent ainsi dans la cour de chaque collège durant une journée entière et accueille en moyenne dix classes de trente élèves. Chaque classe bénéficie d'une session de découverte d'1 h30, co-animée par des spécialistes de la formation professionnelle et des artisans. Par ailleurs, un des volets de la campagne de communication menée au printemps 2014 par le FNPCA vise plus particulièrement les jeunes. Enfin, l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et son réseau, avec le soutien de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), ont lancé une série d'initiatives visant à faire découvrir les métiers de l'artisanat auprès des jeunes : diffusion d'images positives des métiers de l'artisanat dans les collèges, partenariat entre les chambres de métiers et de l'artisanat et l'éducation nationale pour faire connaître le monde de l'artisanat en lien avec les chefs d'entreprises (nuits de l'artisanat, stages de découverte...). Le sujet de l'orientation est par ailleurs intégré dans des dispositions de la loi sur la refondation de l'école combinée à celles d'autres projets de loi à venir (décentralisation, formation professionnelle). En outre, un groupe de travail a été constitué sous l'égide de la DGCIS pour procéder à l'étude et au suivi des parcours d'insertion des apprentis, notamment dans le souci d'assurer un meilleurs suivi des décrocheurs de l'apprentissage et ainsi, mieux prévenir les ruptures de contrat.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46085

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13050

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5519